

CCPI Evaluation de compétences

Le titulaire de la certification a pour mission de coordonner le projet d'évaluation en analysant le besoin, en présentant le dispositif choisi, et en définissant le plan d'action (préparation des entretiens, communication). Puis d'évaluer les compétences en mettant en œuvre des techniques d'entretien et des méthodes d'évaluation des compétences et en utilisant des outils ad hoc.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION (définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis)	
Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Préparer l'évaluation</b> , en prenant compte la faisabilité du projet et en identifiant les documents spécifiques à intégrer, afin de faciliter le processus d'évaluation	<p><b>JURY D'ÉVALUATION</b></p> <p>Le jury d'évaluation est composé de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p> <p><b>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE</b></p> <p>L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <p>1. une observation en situation de travail ou au travers d'une mise en situation (évaluation du savoir-faire et savoir être)</p> <p>2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les comportements professionnels déployés en entreprise par le candidat.</p>	<p>- La faisabilité du projet est recherchée (délais, conditions de réalisation de l'évaluation...)</p> <p>- Les écarts entre le référentiel de la certification et l'activité professionnelle sont signalés avant la mise en œuvre de l'évaluation.</p> <p>- Le cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...) est déterminé.</p> <p>- Les documents spécifiques à la certification visée (référentiel de certification, manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...) sont identifiés et leur analyse facilite le processus d'évaluation.</p>
<b>Organiser l'évaluation</b> , en identifiant et mobilisant les outils et acteurs nécessaires à sa mise en œuvre, afin qu'elle ait lieu dans les conditions définies par le dispositif de certification.		<p>- Les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation sont identifiés et mobilisés (tuteur, responsable hiérarchique, organisme de formation, formateur interne et externe...)</p> <p>- Les conditions d'intervention permettent l'évaluation selon le processus et les outils fournis (référentiel de certification, manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...)</p> <p>- Les documents (grille d'analyse, liste candi-dats, procès-verbaux...) et les moyens matériels utiles à l'évaluation (espace, ma-tériel, retroplanning...) sont préparés.</p> <p>- Les situations d'évaluation professionnelle déterminées (entretien, observation au poste, situation reconstituée, présentation d'un rapport, évaluation de connaissances...) sont pertinentes et adaptées.</p> <p>- Les critères d'évaluation retenus sont contextualisés à partir des modalités pratiques de la situation professionnelle (délais, conditions de sécurité, matière d'œuvre, outils...) selon un processus et des outils définis par le dispositif de certification.</p>
<b>Conduire l'évaluation</b> , selon les modalités et les outils prédéfinis, afin d'apprécier le plus justement la maîtrise des compétences des candidats		<p>- Une information sur les conditions de réalisation de l'évaluation, les conditions de réussite, les modalités spécifiques de la certification, les résultats de l'évaluation, est fournie auprès de chaque candidat.</p> <p>- Les modalités d'appréciation de la maîtrise de la compétence, définies par le dispositif visé (critères et indicateurs d'évaluation...) sont respectées et le degré de maîtrise professionnelle du candidat au regard du référentiel est mesuré.</p> <p>- Les résultats de l'évaluation sont transcrits en appliquant le mode d'emploi des outils définis par le dispositif de certification.</p> <p>- Le délai imparti de l'évaluation est respecté.</p>
<b>Restituer les résultats de l'évaluation</b> , à l'aide du référentiel et de la grille d'évaluation, afin d'identifier et qualifier les compétences acquises et non-acquises		<p>- Le rapprochement entre le résultat de l'évaluation et les exigences du référentiel d'évaluation est effectué sur la totalité des compétences à évaluer et le relevé sur la grille d'évaluation est complet, fidèle à la réalité constatée.</p> <p>- Les résultats de l'évaluation sont analysés et synthétisés en vue de la validation de la certification.</p> <p>- Les compétences non acquises sont identifiées et qualifiées, une proposition d'action corrective est recherchée et formulée.</p>
<b>Communiquer avec les parties prenantes</b> , en s'adaptant à son public, afin de restituer les résultats de l'évaluation avec clarté et précision		<p>- Les différentes techniques de communication sont utilisées (mettre à l'aise, reformuler, utiliser un mode de questionnement adapté pour mener l'entretien, jouer un rôle de facilitateur de l'expression du candidat...)</p> <p>- Les résultats de l'évaluation sont communiqués fidèlement avec clarté et précision à l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>- Les différents arguments sont exposés à partir d'indicateurs et d'éléments objectifs, un consensus est recherché en cas d'écart.</p> <p>- Les différentes propositions d'amélioration du dispositif sont proposées à partir des évaluations réalisées.</p>

Les conditions de réalisation sont variées en fonction du dispositif de certification mis en œuvre. Les compétences d'évaluation du candidat seront observées à partir :

- Des délais et conditions de réalisation de cette évaluation
- Du cadre-contexte de son intervention (projet d'entreprise, professionnalisation, mobilité inter branches...)
- Du référentiel de certification
- Des documents spécifiques à la certification visée (manuel d'utilisation, outils de positionnement, grilles d'évaluation...)
- Des outils mis à disposition pour l'évaluation
- Des processus et réglementations en vigueur.

Les compétences nécessaires à l'exercice de la mission sont :

**Compétence 1 : Préparer l'évaluation**

- Analyser la faisabilité du projet.
- Vérifier l'adéquation de la certification avec les objectifs poursuivis (métier, modalités, candidats...)
- Identifier les enjeux, le contexte de son intervention
- Analyser les documents spécifiques à la certification visée

**Compétence 2 : Organiser l'évaluation**

- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation
- Identifier le processus d'évaluation et les outils adaptés selon les consignes reçues
- Préparer l'intervention
- Adapter les modalités d'évaluation au contexte de l'entreprise ou du poste suivant le dispositif de certification

**Compétence 3 : Conduire l'évaluation**

- Présenter et introduire la session d'évaluation (déroulé, objectifs et rôle des acteurs)
- Réaliser l'évaluation selon les situations définies en prenant en compte les adaptations
- Renseigner les outils d'évaluation
- Conclure l'évaluation dans le délai imparti

**Compétence 4 : Restituer les résultats de l'évaluation**

- Formuler et synthétiser les compétences acquises par le candidat
- Déterminer le résultat de l'évaluation
- Formaliser les écarts constatés avec le niveau visé

**Compétence 5 : Communiquer avec les parties prenantes**

- Mettre en œuvre des techniques de communication adaptées
- Transmettre les résultats de l'évaluation
- Rendre compte